

ACE AVIATION

**Premier trimestre de 2010
États financiers consolidés intermédiaires non vérifiés
et notes complémentaires**

Le 7 mai 2010

État consolidé des résultats

Non vérifiés (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trimestres terminés les 31 mars	
	2010 *	2009
Produits d'exploitation		
Passages	- \$	2 011 \$
Fret	-	80
Autres	-	300
	-	2 391
Charges d'exploitation		
Carburant avions	-	593
Salaires et charges sociales	-	460
Redevances aéroportuaires et de navigation	-	230
Contrat d'achat de capacité conclu avec Jazz	-	246
Amortissement et désuétude	-	157
Maintenance avions	-	189
Restauration et fournitures connexes	-	67
Communications et technologies de l'information	-	79
Location avions	-	86
Commissions	-	49
Autres	2	427
	2	2 583
Perte d'exploitation	(2)	(192)
Produits (charges) hors exploitation		
Intérêts créditeurs	5	8
Intérêts débiteurs	-	(108)
Intérêts capitalisés	-	1
Perte sur participation	(1)	-
Perte au rachat de billets de premier rang convertibles et d'actions privilégiées d'ACE	-	(33)
Gain (perte) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	2	(10)
Quote-part de la perte d'Air Canada	(20)	-
Autres	-	(1)
	(14)	(143)
Perte avant les éléments suivants	(16)	(335)
Participation sans contrôle	-	96
Perte de change	-	(101)
Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices	-	3
Impôts exigibles	-	(7)
Impôts futurs	-	(7)
Perte de la période	(16) \$	(344) \$
Perte par action		
Résultat de base	(0,48)	(9,87)
Résultat dilué	(0,48) \$	(9,87) \$

* ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009 (voir les notes 1 et 2).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilan consolidé

Non vérifiés (en millions de dollars canadiens)		31 mars 2010	31 décembre 2009
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		53 \$	71 \$
		53	71
Débiteurs		3	3
Participation dans Air Canada comptabilisée à la valeur de consolidation	note 2	95	99
Prêt à Air Canada	note 2	150	150
Bons de souscription d'Air Canada émis en vertu de la facilité de crédit	note 2	2	-
		303 \$	323 \$
PASSIF			
Créditeurs et charges à payer		3 \$	3 \$
		3	3
CAPITAUX PROPRES			
Capital social et autres capitaux propres		95	104
Surplus d'apport		347	358
Déficit		(108)	(92)
Cumul des autres éléments du résultat étendu		(34)	(50)
		300	320
		303 \$	323 \$

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.
Garanties : voir la note 2.*

État consolidé de la variation des capitaux propres

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 mars 2010 *	Exercice terminé le 31 décembre 2009 *	Trimestre terminé le 31 mars 2009
Capital social			
Actions ordinaires au début de la période	104 \$	100 \$	100 \$
Rachat et annulation d'actions ordinaires note 3	(9)	-	-
Émission d'actions liée à l'exercice d'options sur actions	-	4	-
Total du capital social	95	104	100
Autres capitaux propres			
Obligations de premier rang convertibles	-	-	18
Actions privilégiées convertibles	-	-	30
Total du capital social et des autres capitaux propres	95	104	148
Surplus d'apport			
Solde au début de la période	358	163	163
Rachat et annulation d'actions ordinaires note 3	(11)	-	-
Rachat et annulation d'obligations de premier rang convertibles et d'actions privilégiées convertibles d'ACE	-	199	159
Déconsolidation de la participation d'ACE dans Air Canada	-	(6)	-
Juste valeur des options sur actions comptabilisée comme économie de rémunération	-	2	-
Total du surplus d'apport	347	358	322
Bénéfices non répartis (déficit)			
Solde au début de la période	(92)	600	600
Perte de la période	(16)	(692)	(344)
Bénéfices non répartis (déficit)	(108)	(92)	256
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Solde au début de la période	(50)	(606)	(606)
Autres éléments du résultat étendu	16	556	128
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu	(34)	(50)	(478)
Total des bénéfices non répartis (du déficit) et du cumul des autres éléments du résultat étendu	(142)	(142)	(222)
Total des capitaux propres	300 \$	320 \$	248 \$

* ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009
(voir les notes 1 et 2).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat étendu

Non vérifiés (en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les 31 mars	
	2010 *	2009
Résultat étendu		
Perte de la période	(16) \$	(344) \$
Autres éléments du résultat étendu, après impôts :		
Pertes nettes sur des dérivés liés au carburant visés par l'application de la comptabilité de couverture	-	(1)
Reclassement au résultat des pertes réalisées nettes sur des dérivés liés au carburant	-	129
Quote-part des autres éléments du résultat étendu d'Air Canada	note 2 16	-
	16	128
Total du résultat étendu	- \$	(216) \$

* ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009 (voir les notes 1 et 2).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Non vérifiés (en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les 31 mars	
	2010 *	2009
Flux de trésorerie liés aux activités		
Exploitation		
Perte de la période	(16) \$	(344) \$
Ajustements liés au rapprochement avec les flux de trésorerie nets provenant de l'exploitation		
Amortissement et désuétude	-	157
Quote-part de la perte d'Air Canada	note 2 20	-
Perte au rachat d'obligations de premier rang convertibles et d'actions privilégiées d'ACE	-	33
Bons de souscription d'Air Canada émis en vertu de la facilité de crédit	note 2 (2)	-
Perte de change	-	143
Impôts sur les bénéfices futurs	-	7
Excédent de la capitalisation des régimes d'avantages sociaux sur la charge constatée	-	(103)
Participation sans contrôle	-	(96)
Dérivés sur carburant et autres dérivés	-	(82)
Dépôts de garantie pour couvertures liées au carburant, montant net	-	147
Perte sur participation	note 2 1	-
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	-	281
Autres	-	13
	3	156
Financement		
Rachat et annulation d'actions ordinaires d'ACE	note 3 (20)	-
Rachat d'obligations de premier rang convertibles d'ACE	-	(233)
Rachat d'actions privilégiées convertibles d'ACE	-	(186)
Emprunts d'Air Canada	-	267
Réduction de la dette à long terme et des obligations locatives	-	(423)
	(20)	(575)
Investissement		
Placements à court terme	-	19
Nouvelles immobilisations corporelles	-	(107)
Produit d'opérations de cession-bail	-	172
Perte sur participation	note 2 (1)	-
Autres	-	5
	(1)	89
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(18)	(330)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	71	1 307
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	53 \$	977 \$
 Paiements en espèces d'intérêts	- \$	94 \$
Économies en espèces d'impôts sur les bénéfices	- \$	(2) \$

* ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009 (voir les notes 1 et 2).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non vérifiés)
(monnaies en millions; en dollars canadiens)****1. RÈGLES DE PRÉSENTATION**

Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE ») a été constituée le 29 juin 2004 en société de portefeuille chapeautant des sociétés du secteur de l'aviation commerciale. Dans les présentes notes afférentes aux états financiers, « Société » s'entend, selon le contexte, d'ACE et de ses participations dans le secteur de l'aviation, d'ACE et de l'une ou plusieurs de ses participations dans le secteur de l'aviation, de l'une ou plusieurs des participations d'ACE dans le secteur de l'aviation ou d'ACE à proprement parler. Voir la note 2 pour une description des placements d'ACE.

Les présents états financiers ont été établis selon les règles de présentation propres à l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Comme il est décrit à la note 2, depuis le 27 octobre 2009, ACE ne consolide plus la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie d'Air Canada. La participation d'ACE dans Air Canada est depuis cette date comptabilisée à la valeur de consolidation et la valeur comptable de cette participation est ajustée pour tenir compte de la quote-part du résultat d'Air Canada revenant à la Société. En conséquence :

- L'état consolidé des résultats et les notes y afférentes pour le trimestre terminé le 31 mars 2010 rendent compte de la quote-part de la perte d'Air Canada attribuable à ACE.
- Le bilan consolidé et les notes y afférentes au 31 mars 2010 ne tiennent pas compte du bilan consolidé d'Air Canada, mais rendent compte de la participation dans Air Canada, comptabilisée à la valeur de consolidation.
- L'état consolidé du résultat étendu et les notes y afférentes pour le trimestre terminé le 31 mars 2010 rendent compte de la quote-part du résultat étendu d'Air Canada revenant à ACE.
- L'état consolidé des flux de trésorerie et les notes y afférentes pour le trimestre terminé le 31 mars 2010 rendent compte des flux de trésorerie non consolidés d'ACE.

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la Société s'appuient sur des méthodes comptables conformes à celles qui sont présentées à la note 2 afférente à ses états financiers consolidés annuels de 2009.

Conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, ces états financiers intermédiaires ne comprennent pas toutes les informations requises dans les états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour 2009. La direction est d'avis que ces états financiers tiennent compte de tous les ajustements nécessaires à la présentation fidèle des résultats des périodes intermédiaires présentées.

2. INVESTISSEMENTS

Au 31 mars 2010, les principaux investissements d'ACE sont les suivants :

- une participation de 27,0 % (75 millions d'actions à droit de vote de catégorie B) dans Air Canada;
- un prêt garanti de 150 \$ consenti à Air Canada;
- 2,5 millions de bons de souscription d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada à des prix d'exercice de 1,44 \$ l'action (1,25 million de bons de souscription) et de 1,51 \$ l'action (1,25 million de bons de souscription).

Air Canada

Participation de 27 % dans Air Canada

La participation d'ACE dans Air Canada est comptabilisée à la valeur de consolidation, c'est-à-dire que la valeur comptable de la participation dans Air Canada est ajustée pour tenir compte de la quote-part du résultat et des autres éléments du résultat étendu revenant à la Société. Une perte liée à une participation à la valeur de consolidation de 20 \$, après ajustements, a été constatée pour représenter la quote-part des résultats enregistrés pour le premier trimestre de 2010 et revenant à ACE. Un montant de 16 \$ représentant la quote-part des autres éléments du résultat étendu d'Air Canada revenant à ACE a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu pour le premier trimestre de 2010.

Le tableau qui suit présente la ventilation de la valeur comptable de la participation d'ACE dans Air Canada :

Valeur comptable d'Air Canada au 31 décembre 2009	99	\$
Quote-part de la perte pour la période	(20)	
Quote-part des autres éléments du résultat étendu pour la période	16	
Valeur comptable d'Air Canada au 31 mars 2010	95	\$
Total de l'actif d'Air Canada au 31 mars 2010	10 418	\$
Total du passif d'Air Canada au 31 mars 2010	8 828	\$
Perte d'Air Canada pour la période terminée le 31 mars 2010	(85)	\$

Prêt garanti de 150 \$ à Air Canada

Le 29 juillet 2009, ACE s'est portée partie prêteuse à la facilité de crédit de 600 \$ d'Air Canada avec un certain nombre d'autres prêteurs, pour un montant de 150 \$. La facilité de crédit est remboursable en 16 versements trimestriels égaux et consécutifs de 30 \$ à compter d'août 2010, et par le versement d'un montant final de 120 \$ exigible en juillet 2014. La facilité de crédit porte intérêt au taux le plus élevé entre le taux des acceptations bancaires ou 3,00 %, plus 9,75 % (12,75 % au 31 mars 2010). Les obligations d'Air Canada aux termes de la facilité de crédit sont garanties par une sûreté réelle et par une hypothèque constituée sur la quasi-totalité des biens actuels et futurs d'Air Canada et de ses filiales, sous réserve de certaines exclusions et de certains privilèges autorisés.

Conformément aux conditions de la facilité de crédit, au premier trimestre de 2010, Air Canada a conclu une entente avec un nouveau prêteur, constitué d'un groupe d'entités d'apparentées, afin d'obtenir une augmentation de 100 \$ de la facilité de crédit à terme garantie de 600 \$, qui est plus amplement décrite à la note 3 afférente aux états financiers consolidés annuels de la Société pour 2009. L'ajout à la facilité s'est traduit par une hausse, au prorata, du montant des versements de remboursement prévus, y compris du paiement final. Air Canada a encaissé un montant de 100 \$, moins des frais de financement de 2 \$, en février 2010. L'augmentation de la facilité de crédit n'a donné lieu à l'émission d'aucun bon de souscription supplémentaire. ACE ne s'est pas portée partie prêteuse pour cette augmentation de la facilité.

2,5 millions de bons de souscription

Aux termes de la facilité de crédit, ACE a reçu, le 30 juillet 2009, 1 250 000 bons de souscription visant l'achat d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada à un prix d'exercice de 1,51 \$ l'action. Les bons de souscription peuvent être exercés en tout temps et viennent à échéance quatre ans après la date d'émission. Le 19 octobre 2009, ACE a reçu 1 250 000 bons de souscription supplémentaires visant l'achat d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada assortis d'un prix d'exercice de 1,44 \$ l'action, pouvant être exercés en tout temps et venant à échéance quatre ans après la date d'émission.

Les bons de souscription sont présentés comme des bons de souscription d'Air Canada émis en vertu de la facilité de crédit et les variations de la juste valeur, s'il en est, sont comptabilisées dans le gain (la perte) sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé des résultats. La juste valeur globale des 2 500 000 bons de souscription, qui s'établit à 2 \$ au 31 mars 2010, a été calculée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes.

Garantie d'une obligation d'Air Canada

Le 7 mai 2009, ACE est intervenue relativement au contrat de travail conclu entre Air Canada et M. Calin Rovinescu, son président et chef de la direction, afin de garantir les paiements exigés à Air Canada aux termes du contrat. De plus, ACE a convenu de faire en sorte que soit émise une lettre de crédit bancaire irrévocable d'un montant maximum de 5 \$.

Le 11 mars 2010, le contrat en question a été modifié afin que la garantie soit automatiquement éteinte à la date la plus rapprochée entre : i) le 1^{er} avril 2014 et ii) la date à laquelle les actionnaires d'ACE approuveront la liquidation et la dissolution d'ACE, dans l'éventualité où cette approbation serait demandée par ACE à ses actionnaires. Nonobstant ce qui précède, dans l'éventualité où une telle approbation serait donnée par les actionnaires d'ACE et où un liquidateur ne serait pas nommé dans les 180 jours suivant le vote des actionnaires approuvant la liquidation et la dissolution d'ACE, la garantie sera automatiquement et pleinement remise en vigueur et sera automatiquement éteinte par la suite à la date la plus rapprochée entre : i) le 1^{er} avril 2014 et ii) la date à laquelle le liquidateur aura été nommé en vue de la liquidation et de la dissolution d'ACE. Le contrat a par la suite été modifié de façon qu'ACE ne soit pas tenue d'émettre la lettre de crédit bancaire.

ACTS Aero

Comme il est indiqué à la note 18 des états financiers annuels de la société pour 2009, le 22 janvier 2010, ACE a conclu un accord de restructuration et de blocage avec Aveos, Soutien et services techniques ACTS Aéro Inc. (« ACTS Aéro »), des prêteurs et d'autres actionnaires. Aux termes de la restructuration, qui a été achevée le 12 mars 2010, ACE a cédé pour une contrepartie de néant les actions qu'elle détenait dans ACTS Aéro à une société nouvellement formée, dans laquelle ACE ne détient aucune participation. Aux termes d'un acte de libération conclu le 12 mars 2010, ACE et ACTS SEC ont été dégagées de leur responsabilité à l'égard de pratiquement toutes les réclamations qui pourraient découler de la convention d'achat d'actifs liée à la monétisation d'ACTS du 16 octobre 2007, en contrepartie d'un montant de 1,25 \$ qui a été comptabilisé au poste Perte sur participation.

3. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS

Le tableau ci-dessous présente les actions ordinaires émises et en circulation d'ACE au 31 mars 2010, ainsi que les actions ordinaires éventuelles :

Actions en circulation (en milliers)	31 mars 2010	31 décembre 2009
Actions émises et en circulation		
Actions à droit de vote variable de catégorie A	24 696	25 643
Actions à droit de vote de catégorie B	7 769	10 048
Total des actions émises et en circulation¹⁾	32 465	35 691
Actions ordinaires éventuelles		
Options sur actions ²⁾	47	48
Total des actions ordinaires éventuelles	47	48

- 1) Le 6 janvier 2010, ACE a procédé au rachat aux fins d'annulation de 1 401 094 actions à droit de vote variable de catégorie A et de 1 824 711 actions à droit de vote de catégorie B au prix de rachat de 6,20 \$ l'action, soit un prix d'achat total de 20 \$, aux termes d'une offre publique de rachat substantielle.

Après l'achat et l'annulation par ACE des actions à droit de vote variable de catégorie A et des actions à droit de vote de catégorie B, le capital social a diminué de 9 \$ et le surplus d'apport, de 11 \$.

- 2) Le régime d'options sur actions de la Société est décrit à la note 11 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2009. Au 31 mars 2010, 46 770 options sur actions ayant un prix d'exercice pondéré de 14,51 \$ étaient en cours (47 812 options sur actions ayant un prix d'exercice pondéré de 14,61 \$ étaient en cours au 31 décembre 2009). Les droits sur certaines options s'étant éteints au premier trimestre de 2010, le nombre d'options a diminué de 1 042 depuis le 31 décembre 2009.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES
Récapitulatif des gains (pertes) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2010 *	2009
Dérivés liés au carburant auxquels ne s'applique pas la comptabilité de couverture	-	(9)
Bons de souscription d'Air Canada émis en vertu de la facilité de crédit	2	-
Autres	-	(1)
Gain (perte) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	2 \$	(10) \$

* ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009 (voir les notes 1 et 2).

Gestion du risque

Comme il est expliqué aux notes 1 et 2, ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009.

En conséquence, au 31 mars 2010, les instruments financiers d'ACE se limitent à la trésorerie et à ses équivalents pour un montant de 53 \$ (71 \$ au 31 décembre 2009), à un prêt garanti de 150 \$ consenti à Air Canada (150 \$ au 31 décembre 2009), à des bons de souscription émis en vertu de la facilité de crédit d'Air Canada pour un montant de 2 \$ (néant au 31 décembre 2009), à des intérêts de 3 \$ à recevoir d'Air Canada (3 \$ au 31 décembre 2009) et à des créditeurs de 3 \$ (3 \$ au 31 décembre 2009). Le risque auquel la Société est exposée du fait de ces instruments est présenté ci-dessous.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt du fait de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, d'un montant de 53 \$, ainsi que de son prêt garanti à Air Canada de 150 \$ et des intérêts de 3 \$ à recevoir qui s'y rattachent. Le prêt à Air Canada porte intérêt à un taux fondé sur le taux des acceptations bancaires ou sur un taux de 3,00 % majoré de 9,75 % (12,75 % au 31 mars 2010), selon le plus élevé, ce qui réduit le risque de taux d'intérêt lié au prêt à Air Canada à néant.

Le taux d'intérêt moyen pondéré portant sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie d'ACE au 31 mars 2010 est d'environ 0,23 %, ce qui l'expose à un faible risque de perte en cas de baisse.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société éprouve des difficultés à réunir les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements relativement à ses passifs financiers. Le risque est atténué par le fait qu'au 31 mars 2010, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société totalisaient 53 \$ et son passif financier à court terme, 3 \$.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie manque à l'une des obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit lié principalement à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, au prêt garanti à Air Canada et aux intérêts à recevoir qui s'y rattachent. La perte financière maximale à laquelle est exposée la Société du fait de ce prêt correspond aux valeurs comptables inscrites au bilan.

Ce risque est atténué par les faits suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont confiés uniquement à des établissements financiers solvables. La Société a pour objectif qu'aucun établissement financier ne puisse, individuellement, détenir plus de 25 % du total.
- Les obligations d'Air Canada aux termes de la facilité de crédit sont garanties par une sûreté de premier rang et par une hypothèque constituée sur la quasi-totalité des biens actuels et futurs d'Air Canada et de ses filiales, sous réserve de certaines exclusions et charges autorisées. La facilité de crédit contient les déclarations et garanties habituelles et est assujettie aux conditions habituelles (concernant notamment les clauses restrictives, les engagements financiers et les cas de défaut).

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES FUTURS

Les montants liés aux impôts ci-dessous sont présentés dans l'état des résultats consolidés de la Société :

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2010 *	2009
Économie d'impôts avant l'élément suivant :	- \$	4 \$
Rachat des obligations de premier rang convertibles d'ACE	-	(8)
Charge d'impôts sur les bénéfices	- \$	(4) \$

* ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009 (voir les notes 1 et 2).

L'Agence du revenu du Canada (« ARC ») et Revenu Québec (« RQ ») ont entamé une vérification des déclarations fiscales d'ACE pour les exercices 2005 à 2008. L'ARC et RQ en sont actuellement à l'étape de la collecte d'informations pour leur vérification.

6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Composition des secteurs d'activité

Jusqu'au 27 octobre 2009, ACE comptait deux secteurs isolables : Air Canada et Éléments non sectoriels et éliminations (« ENSE »). Après cette date, elle n'en compte plus qu'un : ACE (auparavant les ENSE).

Avant le 27 octobre 2009, ACE consolidait sa participation dans Air Canada. Après cette date, cette participation est comptabilisée à la valeur de consolidation dans le secteur ENSE.

Le rapprochement qui suit présente des informations complémentaires visant à distinguer les données pour les ENSE des résultats d'Air Canada inclus dans les états financiers consolidés :

	Trimestres terminés les 31 mars			
	2010 ACE	Air Canada	ENSE	2009 ACE
Produits passages	- \$	2 011 \$	- \$	2 011 \$
Produits fret	-	80	-	80
Autres produits	-	300	-	300
Produits externes	-	2 391	-	2 391
Produits intersectoriels	-	-	-	-
Total des produits	-	2 391	-	2 391
Carburant avions	-	593	-	593
Salaires et charges sociales	-	458	2	460
Redevances aéroportuaires et de navigation	-	230	-	230
Achat de capacité à Jazz	-	246	-	246
Amortissement et désuétude	-	159	(2)	157
Maintenance avions	-	189	-	189
Restauration et fournitures connexes	-	67	-	67
Communications et technologies de l'information	-	79	-	79
Locations avions	-	86	-	86
Commissions	-	49	-	49
Autres charges d'exploitation	2	423	4	427
Total des charges d'exploitation	2	2 579	4	2 583
Perte d'exploitation	(2)	(188)	(4)	(192)
Intérêts créditeurs	5	6	2	8
Intérêts débiteurs	-	(105)	(3)	(108)
Intérêts capitalisés	-	1	-	1
Perte sur participation	(1)	-	-	-
Perte au rachat d'obligations de premier rang convertibles et d'actions privilégiées d'ACE	-	-	(33)	(33)
Gain (perte) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	2	(10)	-	(10)
Quote-part de la perte d'Air Canada	(20)	-	-	-
Autres charges hors exploitation	-	(1)	-	(1)
Participation sans contrôle	-	(4)	100	96
Perte de change	-	(101)	-	(101)
Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices	-	2	(6)	(4)
Bénéfice sectoriel (perte) pour le trimestre	(16) \$	(400) \$	56 \$	(344) \$

* ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009, (voir les notes 1 et 2). Pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, une perte de 20 \$ (perte de néant en 2009) liée à la participation d'ACE dans Air Canada comptabilisée à la valeur de consolidation est inscrite dans la quote-part de la perte d'Air Canada.

Le poste Amortissement et désuétude comprend un montant de néant au titre de l'amortissement d'immobilisations corporelles liées au secteur Air Canada pour le premier trimestre de 2010 (144 \$ pour 2009).

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au 31 mars 2010, Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE ») détient une participation de 27 % dans Air Canada. Air Canada a conclu diverses opérations entre apparentés avec ACE et Aveos (filiale d'ACTS Aéro), dont la description est donnée ci-dessous ainsi que dans les états financiers consolidés annuels de la Société pour 2009.

Plan de restructuration d'Aveos

Au premier trimestre de 2010, Aveos s'est entendue avec ses prêteurs et porteurs d'actions sur les modalités d'un plan de restructuration consensuel visant à restructurer le capital de la société. Dans le cadre de cette restructuration, Air Canada et Aveos ont conclu une entente pour régler certaines questions et modifier les conditions de certaines ententes contractuelles, en échange de quoi Air Canada obtient une participation minoritaire dans Aveos. La restructuration a modifié les conditions de certaines ententes commerciales entre Air Canada et Aveos, y compris les modalités de l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires et de l'Entente conclue avec Aveos concernant des conditions de paiement révisées, décrites dans les états financiers consolidés annuels pour 2009 de la Société ainsi que ci-dessous. Les conditions modifiées ayant trait aux contrats de maintenance ne devraient pas avoir une incidence notable sur la charge de maintenance pendant la durée des contrats.

Dans le cadre de ces ententes, Air Canada a aussi accepté d'assouplir les conditions de remboursement de créances de 22 \$ exigibles en 2010 (comme il est décrit de façon plus détaillée à la note 17 des états financiers consolidés annuels de la Société pour 2009, à la rubrique Entente conclue avec Aveos concernant des conditions de paiement révisées), les échelonnant sur six ans moyennant des remboursements annuels sans intérêt, ces paiements étant assujettis à la satisfaction de certaines conditions. Cette entente est désormais désignée par le terme « billet à terme ».

Les modalités de l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires ont également été modifiées de manière à reporter à avril 2011 le calcul des actifs des régimes et des déficits de solvabilité découlant du transfert des employés syndiqués qui assurent les services de maintenance des cellules. Aux termes de ces modifications, Air Canada a pris en charge les variations du déficit de solvabilité relatif aux employés visés à compter de la date de l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires, qui a pris effet le 16 octobre 2007, jusqu'à la date de leur transfert à Aveos, prévu en avril 2011. Dans le cadre de la modification, la totalité des lettres de crédit émises aux termes de l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires ont été annulées et une nouvelle lettre de crédit d'un montant de 20 \$ a été émise par Air Canada en faveur d'Aveos afin de garantir le versement de l'ensemble des paiements d'indemnités dus par Air Canada à Aveos au titre des prestations de retraite et d'invalidité et des passifs liés aux retraités dont Air Canada aurait été responsable selon l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires. Cette modification s'est traduite par une réduction de 23 \$, au premier trimestre de 2010, du dépôt en cours aux termes de la facilité de lettres de crédit d'Air Canada. D'ici à ce que les actifs et les passifs au titre des régimes de retraite d'Air Canada et les autres régimes d'avantages complémentaires des employés et des retraités couvrant les employés syndiqués puissent être transférés à Aveos, le coût des prestations de retraite au titre des services rendus au cours de l'exercice ainsi que le coût des services rendus au cours de l'exercice et les coûts financiers liés aux prestations complémentaires se rapportant à des employés d'Air Canada fournissant des services à Aveos sont répercutés sur Aveos. Les modifications apportées à l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires n'ont donc pas de conséquences comptables au cours du trimestre à l'étude. Pour de plus amples informations sur l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires, se reporter à la note 17 afférente aux états financiers consolidés annuels pour 2009.

Comme il est mentionné à la note 2, ACE a cédé ses actions dans ACTS Aéro à une nouvelle société, dans laquelle elle ne détient aucune participation, pour une contrepartie de néant. En conséquence, Aveos et ACE ne sont plus apparentées. Par ailleurs, Aveos et Air Canada ne sont plus apparentées.